Valuation de la ressource territoriale et formes de circularité : la labellisation dans la filière forêt-bois française (Alpes, Jura, Vosges)

Jonathan Lenglet, Véronique Peyrache-Gadeau

▶ **To cite this version:**

Jonathan Lenglet, Véronique Peyrache-Gadeau. Valuation de la ressource territoriale et formes de circularité : la labellisation dans la filière forêt-bois française (Alpes, Jura, Vosges). Revue forestière française, 2020, 72 (4), pp.339-360. 10.20870/revforfr.2020.5333 . hal-03206201

HAL Id: hal-03206201

https://agroparistech.hal.science/hal-03206201

Submitted on 23 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

VALUATION DE LA RESSOURCE TERRITORIALE ET FORMES DE CIRCULARITÉ : LA LABELLISATION DANS LA FILIÈRE FORÊT-BOIS FRANÇAISE (ALPES, JURA, VOSGES)

JONATHAN LENGLET[a] **– VÉRONIQUE PEYRACHE-GADEAU**[b]

Les conditions de valorisation de la ressource forestière ont considérablement évolué au cours des trente dernières années : d'une part des changements ont affecté l'économie productive associée à l'exploitation et à la transformation de la ressource et, d'autre part, la forêt est devenue un objet de débats de société sur fond d'injonctions à mettre en œuvre des formes de développement durable (énergie et matériaux renouvelables, stockage de carbone, chimie verte). La forêt est appréhendée à la fois comme une ressource dans une optique productive, et comme un bien commun à préserver. Par ailleurs, un cadre législatif et des dispositifs d'action publique sont venus renforcer l'inscription de l'activité forestière dans le territoire(1) et de nouveaux acteurs apparaissent dans un rôle d'intermédiation territoriale (Nadou, 2013)(2). Ces cadres institutionnels (lois, dispositifs cadres, charte…) et les acteurs intermédiaires participent à la construction des modalités organisationnelles nécessaires à une gestion durable de la forêt sur une base locale. Or, ces modalités pour une gouvernance des liens filière-territoire faisant valoir les circuits de proximité sont encore peu documentées (Lenglet, 2018 ; Rouaud *et al.*, 2016). Cette question doit aussi être reliée à celle, devenue prégnante, de la gestion durable des ressources forestières et des valeurs qualitatives qui lui sont associées.

Dans cette perspective, nous proposons d'étudier l'une des dynamiques filière-territoire qui se développe depuis les années 1980 à travers la labellisation des produits bois locaux et fait valoir un nouveau modèle : celui de la valorisation de la ressource à partir de circularités de proximité. Pour cela, nous avons retenu six cas de labels et marques créés dans les massifs forestiers du Jura, des Vosges et des Alpes. Pour l'analyse théorique de cet ensemble d'études de cas, nous proposons de croiser les apports de l'économie territoriale sur la spécification de la ressource (associé aux travaux de l'école grenobloise sur la ressource territoriale à la suite des travaux de Colletis et Pecqueur, 1993 ; Gumuchian et Pecqueur, 2007), et ceux de l'économie de la valuation (issus des *valuation studies* : ex. Beckert et Aspers, 2011 ; Muniesa, 2011 ; Vatin, 2009). Ces deux approches combinées permettent de décrire les conditions d'une *valuation circulaire de la*

a UMR Silva, Université de Lorraine, AgroParisTech, INRAE, 54000 Nancy, France
b Laboratoire EDYTEM, Université de Savoie, 73000 le Bourget-du-Lac, France

(1) La loi forestière de 2001 vise explicitement l'inscription de la politique forestière dans la gestion des territoires (Barthod *et al.*, 2001), ce qui se traduit par la reconnaissance des chartes forestières de territoire comme arrangements contractuels permettant de prendre en compte les problématiques locales spécifiques (Weiss, 2003) ; citons aussi les volets territoriaux du plan national de la forêt et du bois en 2016 et du contrat stratégique de filière (CSF Bois) en 2018.
(2) Ce sont par exemple les associations de communes forestières (CoFor), qui œuvrent directement sur le développement territorial et de la filière tout en étant à la fois producteurs et consommateurs de bois (Monin, 2003) ou les interprofessions régionales, mises en place progressivement depuis les années 1980, qui assurent le portage de projets territoriaux et soutiennent les déclinaisons des politiques nationales.

CC BY NC ND

ressource. L'analyse que nous proposons des ressources forestières privilégie une approche intégrée des conditions spécifiques de production, de valorisation et de renouvellement de la ressource. Par valuation circulaire de la ressource, il s'agit de décrire une organisation singulière (agencement d'activités et artefacts autour de la ressource visant à la spécifier) à partir des moyens mobilisés (coordination-échanges au sein de proximités organisationnelles et géographiques) et des valeurs objectivées pour les justifier. La valuation est circulaire dans le sens où elle établit une concordance des moyens et des fins engagés dans la spécification de la ressource.

Trois questions clés structurent l'analyse : nous cherchons d'abord à comprendre comment se construit la spécificité de la ressource bois dans les démarches de labellisation retenues ; comment ces démarches se traduisent dans une organisation pour donner corps à la spécification sur une base territoriale (impliquant un agencement de type circuit de proximité) ; et enfin, en quoi la circularité peut-elle se vérifier du point de vue de la valuation.

La première partie revient sur les concepts de valuation et de circularité afin d'en préciser les contours dans le cadre d'une analyse revisitée des ressources territoriales. Cette grille de lecture conceptuelle est ensuite mobilisée pour mettre en lumière l'ensemble des critères qualifiants mobilisés au sein des initiatives de labellisation observées. Nous présentons ainsi dans une deuxième partie les séquences qui ont marqué l'émergence de ces labellisations et les modalités de la spécification qualifiante de la ressource bois. Enfin, nous analysons dans une troisième partie la labellisation comme outil de valuation et de circularité tout d'abord en présentant les trois dimensions de la valuation dans la labellisation de la ressource bois (institutionnelle, relationnelle, transactionnelle) (Jeannerat, 2021), puis en s'intéressant aux modalités circulaires et d'ancrage territorial de la valuation.

VALUATION ET CIRCULARITÉ, UN NOUVEL ÉCLAIRAGE POUR LES RESSOURCES TERRITORIALES

Construction des ressources, qualification territoriale, processus de valuation et labellisation

- *Construction des ressources*

La ressource forestière renvoie généralement à une réalité matérielle, exprimée en volume (m^3 de bois sur pied) rapportée à une surface donnée. Une distinction est réalisée entre les peuplements forestiers feuillus et résineux, voire rapportée aux essences en présence et un classement peut être établi en fonction des qualités des bois. Cette approche, répandue et reprise dans le milieu forestier, permet d'estimer une valeur de référence dans une perspective productive mais elle laisse peu de place pour envisager les formes alternatives de valorisation dont elles pourraient être porteuses. De plus, elle ne dit rien des conditions de maintien ou de renouvellement dans le temps de ces ressources et de leur ancrage spécifique dans les lieux (un écosystème à l'échelle d'un massif forestier, un paysage, un territoire culturel) (Levy et Belis-Bergouignan, 2011).

Les travaux en économie territoriale ont conduit à interroger ce rapport de la ressource aux lieux en affirmant son caractère construit. En rupture avec les approches présentant les ressources comme un « donné » dont on pourrait disposer (par exemple un stock de bois sur pied, soit-il localisé), l'idée se développe que les acteurs peuvent intentionnellement et collectivement créer les ressources, en construisant leurs spécificités (Colletis et Pecqueur, 1993 ; Gumuchian et Pecqueur, 2007).

- *Qualification territoriale*

La qualification d'origine géographique participe à la spécification des ressources et des produits et est une des modalités par lesquelles se construit leur attachement au territoire. Les processus de différenciation par l'origine se sont développés au cours des années 1980 et l'offre de produits

dit *de qualité* a été encadrée par les politiques publiques qui légitiment, par des labels et certificats, à la fois des attributs de spécificité et des modalités de production. Ces dernières décennies ont vu se multiplier les démarches portées par une diversité d'acteurs (industriels, collectivités, voire consommateurs) qui se réclament d'un contexte, d'une tradition locale, d'un terroir. Ainsi, Pouzenc *et al.* (2007) distinguent différents modèles de qualité "territorialisée"[3] :

— l'Appellation d'origine contrôlée (AOC), emblématique, où l'origine géographique et les caractéristiques de spécification du produit sont coconstruites ;

— l'entreprise de terroir, formée à l'initiative de producteurs qui commercialisent un ou plusieurs produits identifiés à partir de la zone dans laquelle ils sont implantés, affirmant le primat de la proximité ;

— la spécialité industrielle locale, dédiée à une ressource homogène et standardisée, sélectionnée sur l'origine géographique, comme milieu productif spécifique, garant de facteurs qualitatifs intrinsèques.

Ces modèles mobilisent des arguments d'appartenance qui suggèrent que le rapport au lieu puisse être lui-même porteur d'une forte hétérogénéité de sens. Ainsi, sont tour à tour sollicités comme critères de différenciation : la typicité et le terroir, la proximité des producteurs, l'identité productive du lieu. Les liens produits-lieux sont donc complexes et peuvent se décliner en une assez large palette de constructions des spécificités d'origine.

Ces approches, issues de l'économie territoriale et de l'économie de la qualité (Allaire et Sylvander, 1997 ; Karpik, 1989 ; Valceschini et Torre, 2002 ; Callon, 2002), rendent compte des modalités de spécification de production sur des critères de rapport aux lieux. Nous proposons de les compléter par l'analyse des conditions de leur valuation (la manière dont la spécification, comme fin, se construit sur des valeurs).

• *Processus de valuation et labellisation*

La valuation constitue l'expression des deux processus concomitants et indissociables d'évaluation (jugement, légitimation) et de valorisation (production de la plus-value) d'un bien ou d'une activité (Beckert et Aspers, 2011 ; Vatin, 2009). Dans cette perspective, le marché ne constitue qu'un moment du processus de valuation qui intègre de manière systémique le rôle du système de consommation dans sa construction (Jeannerat et Kebir, 2016). Ainsi, le processus de valuation caractérise globalement la construction économique, sociale et technique de la ressource en associant les activités qui participent à son cycle de production, de consommation (Aspers, 2008), voire de son recyclage ou de son renouvellement dans une perspective circulaire.

Sur cette base, Jeannerat (2021) propose une approche permettant de dépasser la dichotomie entre les analyses techno-productives et les analyses strictement culturelles afin de rendre compte des dynamiques croisées intervenant dans la construction de la valeur. Il s'agit de comprendre comment cette dernière est produite et légitimée par les acteurs socioéconomiques à travers un processus situé spatialement et temporellement. Trois dimensions permettent de l'éclairer. Les *dynamiques institutionnelles* questionnent les règles mises en place par les acteurs sur la base de conventions de qualité partagées ou conflictuelles, permettant de définir le cadre du marché et des interactions. Les *dynamiques relationnelles* s'intéressent au positionnement des acteurs entre eux et au sein du marché, jouant sur les aspects de spécification et d'attachement. Enfin, cette dimension relationnelle de la valuation est faite de jeux d'échanges qui impliquent une combinaison de concurrence, de coopération et d'intermédiation. Elle mobilise des dispositifs sociotechniques (artefacts) qui permettent l'identification et la singularisation des ressources. L'ensemble forme un *agencement organisationnel situé* que l'on peut rapprocher d'une organisation simplifiée de segments de filières.

(3) Les deux autres modèles, « panier de biens territorial » (Mollard et Pecqueur, 2007) (qui caractérise des initiatives visant à combiner sous une même marque ombrelle un ensemble de produits d'un territoire) et le modèle « solidaire » (qui associe producteurs et consommateurs dans une logique économique ou sociale, voire civique) sont peu transposables aujourd'hui aux ressources forestières.

Ces agencements combinent les moyens ; les fins quant à elles s'argumentent sur les valeurs d'usages et d'opinions objectivées relatives à la ressource. La valuation permet de rendre compte de ce processus d'inscription territoriale des liens, et leur contribution à une organisation de spécification productive, où se créent, se partagent et s'approprient des valeurs associées à la ressource. Enfin, les *dynamiques transactionnelles* interrogent le contexte local ou multilocal dans lequel intervient l'échange, faisant de la labellisation un nouveau levier d'innovation. Dans cette perspective, l'échange peut avoir un support matériel ou immatériel (connaissances, informations) et s'encastre spatialement et socialement dans un territoire de projet (« milieu » caractérisé par des proximités, une culture commune, des référentiels partagés).

Rapportée aux démarches de labellisation, la dimension institutionnelle de la valuation prend appui sur, et conforte, des conventions de qualité qui permettent de générer des repères visibles pour qualifier la ressource. Elles apportent aussi des cadres pour réduire l'incertitude des marchés. Mais les conventions sont aussi un levier d'action qui favorise l'émergence et la mise en débat d'alternatives productives à la fois éthiques (critique du modèle dominant) et ancrées territorialement (reconfiguration spatiale et politique). Les collectifs porteurs de démarches de labellisation s'engagent en effet dans la construction de normes ou « contre-normes » pouvant s'inscrire dans une forme de réaction à des marchés mondialisés tendant à banaliser les ressources (Barham, 2002). Dès lors, elles ne sont plus seulement des outils d'adaptation mais aussi des outils de contestation visant à construire des alternatives.

La labellisation consiste également à rendre visible tous les aspects de la construction de la valeur occultés par la prépondérance des aspects transactionnels dans les modes de valorisation de ressources génériques. Elle permet par exemple, à travers une garantie de traçabilité, d'incorporer à la valeur du produit l'ensemble de la chaîne de valeur mais aussi le réseau d'acteurs impliqués, c'est-à-dire une dimension sociale habituellement invisible (Allen et Kovach, 2000).

Dynamiques circulaires et interactions filière-territoire

Le développement récent des démarches de circuit court ou de proximité, principalement dans les secteurs agricole et agroalimentaire (Chazoule *et al.*, 2014 ; De Fazio, 2016 ; Dubois, 2018), mais aussi plus largement les stratégies de relocalisation des activités au sein des territoires renvoient généralement à des volontés de raccourcissement ou de reprise en main des circuits de production et de distribution (Torre, 2015). Ces initiatives appellent à « retrouver du sens » au travers d'un fonctionnement local, sur une base argumentaire sociale ou environnementale mobilisant notamment la notion de circularité. Cette dernière est notamment portée par les discours institutionnels promoteurs de l'économie circulaire (EC), approche qui suscite aujourd'hui un intérêt croissant.

- *Retour sur l'économie circulaire dans la perspective de la durabilité*

L'économie circulaire est un concept largement mobilisé par les acteurs institutionnels nationaux et internationaux (CGEDD, 2015 ; Commission européenne, 2019), principaux porteurs de la dynamique (Korhonen *et al.*, 2018). Le concept s'impose progressivement depuis les années 1990 comme une démarche permettant d'orienter les trajectoires de développement vers des modes de fonctionnement alliant croissance économique et durabilité. Dans cette approche, le modèle linéaire et extractif, caractérisé par des flux de ressources unidirectionnels, est remis en cause au profit d'une conception cyclique et régénérative permettant de lier transformation, utilisation et recyclage (Ellen MacArthur Foundation, 2015). Le circuit ainsi bouclé réduit les impacts environnementaux des activités *via* les économies d'énergie et de matière première qu'il permet[4].

(4) En France, la vision institutionnelle de l'économie circulaire est principalement portée par l'ADEME. L'approche systémique proposée par l'ADEME (2014) repose sur trois domaines d'action : (1) l'offre des acteurs économiques, (2) la demande et le comportement des consommateurs et (3) la gestion des déchets. Ces domaines sont subdivisés en sept « piliers » d'approches mobilisables aux différentes étapes du cycle (approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée de vie, recyclage).

Dans la littérature, l'économie circulaire peut être définie comme « un système régénératif dans lequel les ressources et les déchets, les émissions et fuites d'énergie sont minimisés en ralentissant, en fermant ou en resserrant les boucles énergétiques. Ceci peut être atteint à travers une conception centrée sur l'allongement durée de vie, la maintenance, la réparation, la réutilisation, la rénovation et le recyclage des productions » (Geissdoerfer *et al.*, 2017, notre traduction). Elle est généralement déclinable à plusieurs échelles : micro au niveau du bouclage des flux au sein d'une même entreprise, méso à travers la mise en place de parcs éco-industriels, ou macro lors de planifications régionales ou nationales à grande échelle (Prieto-Sandoval *et al.*, 2018). Bien que le concept émerge du champ d'étude sur la durabilité des systèmes, ce lien est aujourd'hui questionné car l'économie circulaire se concentre principalement sur l'organisation des systèmes productifs, peinant à inclure les *business models* dans leur ensemble, de même que le rôle du système de consommation (Kirchherr *et al.*, 2017). En effet, les travaux scientifiques en économie circulaire portent majoritairement sur l'usage et l'allocation des flux de ressources ainsi que sur l'optimisation des processus du point de vue de leur impact environnemental, n'accordant qu'une place marginale à la dimension sociale et institutionnelle de la démarche (Merli *et al.*, 2018). La définition proposée par Murray *et al.* (2015) est l'une des rares à inclure cette dimension : « [l'économie circulaire est] un modèle économique au sein duquel la planification, le sourçage, l'approvisionnement, la production et la reconversion sont conçus et gérés à la fois comme des processus et des résultats à atteindre afin de maximiser le fonctionnement des écosystèmes et le bien-être des populations » (notre traduction). Plus englobante, elle permet de répondre en partie aux limites soulignées par Korhonen *et al.* (2018) en considérant l'encastrement de la valeur économique dans un produit réutilisable et donc des opportunités en termes d'emplois ou d'éco-marketing. Une autre limite majeure identifiée dans l'approche opérationnelle de l'économie circulaire est le manque de définition précise de certains paramètres clés de sa mise en œuvre. Les questions d'échelle sont par exemple problématiques et bien que les démarches de « proximité » soient promues — y compris dans les référentiels législatifs — celles-ci restent très relatives, dépendant des acteurs impliqués, et conduisant au développement de projets à géométrie variable (Bahers *et al.*, 2017). Ainsi, si l'économie circulaire constitue aujourd'hui une orientation stratégique bien identifiée sur un plan politique et industriel, la transposition du concept et son opérationnalisation au sein des écosystèmes territoriaux restent à construire (Winans *et al.*, 2017).

- *Circularités et territoire*

Dans ce contexte, l'enjeu est de rendre compte des démarches circulaires au travers d'une approche fondée sur le territoire, quitte à s'émanciper du strict cadre technico-productif développé par la plupart des travaux en économie circulaire. L'écologie industrielle (EI), qui s'est développée peu de temps avant la montée en puissance de l'économie circulaire, propose une approche opérationnelle pour l'étude des systèmes industriels à travers l'étude du métabolisme des systèmes, c'est-à-dire de la comptabilité des flux et de leur régulation (Barles, 2014). Si des travaux ont été menés dans des contextes urbains, l'écologie industrielle reste conceptuellement très proche de l'économie circulaire, y compris dans ses limites à prendre en compte les dynamiques sociales. De plus, la circularité reste largement aterritoriale et cantonnée aux flux productifs internes au système (Cerceau *et al.*, 2018). C'est en partant de l'identification de ces limites et pour pouvoir proposer une approche renouant explicitement avec le concept original de durabilité (Ehrenfeld, 2004) que se constitue progressivement le champ de l'écologie territoriale (ET). Cette approche vise à mieux comprendre le fonctionnement de systèmes complexes avant de proposer des solutions opérationnelles, mais aussi, et peut-être surtout, elle appréhende le territoire comme construit et comme objet d'étude à part entière, en prenant en compte ses composantes culturelles, identitaires et politiques (Buclet, 2015, 2013). Cette démarche lie étroitement les acteurs et leur environnement, lien que ne formalise pas directement l'économie circulaire. Nous nous appuyons ici sur la vision large et celle fondée sur la ressource territoriale pour mettre en évidence les modalités d'une valuation circulaire en lien avec les labellisations « bois local ». L'objectif est de caractériser les

bouclages de flux dans leur acception étendue — matière, financiers, connaissance, information (Buclet, 2015) — derrière lesquels s'articulent pratiques, stratégies et valeurs associées, entre acteurs organisés en collectifs. Aussi, plus que les flux, ce sont les modalités de gestion des flux qui sont au centre de l'analyse, et qui, par un jeu de proximités, cristallisant les interactions entre filière et territoire. La connaissance et le contrôle des flux deviennent des enjeux politiques dont s'emparent les acteurs économiques et institutionnels et à travers lesquels se manifestent de nouvelles configurations spatiales et d'accès aux ressources (Rasmussen et Lund, 2018).

Au final, ce sont les circularités abordées dans leurs dimensions sociotechnique, socioéconomique, politique et spatiale auxquelles nous faisons référence dans cet article. Nourrie des réflexions riches et des travaux menés dans le champ de la soutenabilité, notamment en économie circulaire et plus récemment en écologie territoriale, notre approche vise à explorer les liens entre valuation et circularisation (figure 1, ci-dessous).

Figure 1 **ARTICULATION THÉORIQUES**

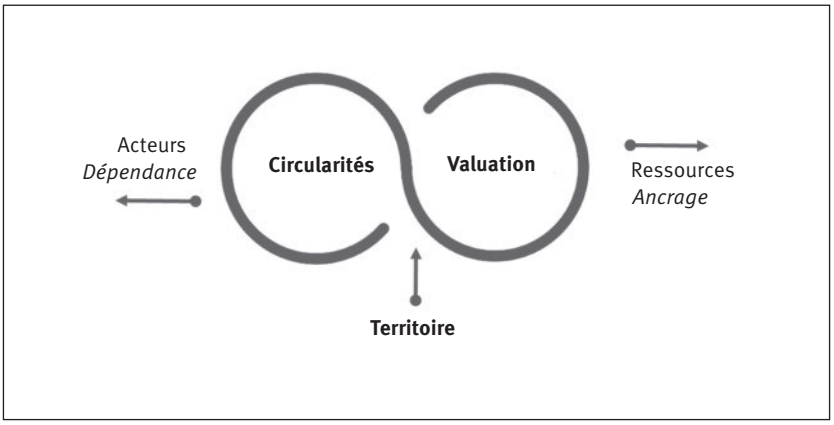

• *Circuits courts et proximités*

Dans certains cas, la mise en place de labels peut avoir pour objectif de faciliter l'implémentation de circuits courts en complément ou en remplacement des circuits linéaires de distribution traditionnels. Deux des éléments sont alors clés : la construction d'une proximité organisée et la structuration de la proximité géographique, à la fois entre les producteurs mais aussi avec les consommateurs (Kébir et Torre, 2013). La première repose sur des logiques de similitude — permettant la constitution d'une communauté autour de savoirs et de références et de valeurs partagés — et d'appartenance — qui se traduit par la reconnaissance des individus dans un groupe et le partage de règles communes (Torre et Rallet, 2005). La proximité géographique renvoie quant à elle aux distances relatives qui séparent ou rapprochent les acteurs (au sein de clusters d'entreprises, lors d'événements ou de transactions). Fortement structurantes, les proximités sont au cœur des processus d'innovation et de développement territorial (Rallet et Torre, 2017 ; Torre, 2018). Elles sont aussi une clé de lecture de l'organisation des filières en ce qu'elles permettent à la fois d'exercer un contrôle sur celles-ci (Talbot, 2018) et d'offrir des opportunités. Ainsi, le renforcement des proximités peut conduire à des formes organisationnelles particulières associant coordination et circularisation des flux sur un territoire, par exemple avec la mise en place de microfilières spécifiques (Galand, 2012).

Ce que nous entendons par valuation circulaire de la ressource combine ici les interdépendances linéaires d'une filière structurée sur la création de valeur ajoutée autour du bois de construction (valorisation) avec une économie de boucles visant à minimiser les fuites de matière et de connaissances (circularité) tout en participant à la construction et à la légitimation de valeurs sur une base territoriale (évaluation) par un jeu de proximités relationnelles et géographiques. La figure 2 (ci-dessous) transpose schématiquement cette approche au secteur forêt-bois, faisant apparaître un certain nombre de circularités sur les différents segments susceptibles d'être en lien avec une démarche de labellisation qu'il conviendra de définir et de spécifier du point de vue de la circularité et de la valuation.

Figure 2 **SCHÉMA THÉORIQUE D'UNE DÉMARCHE DE LABELLISATION EN TERMES DE VALUATION CIRCULAIRE POUR UNE FILIÈRE FORÊT-BOIS TERRITORIALISÉE**

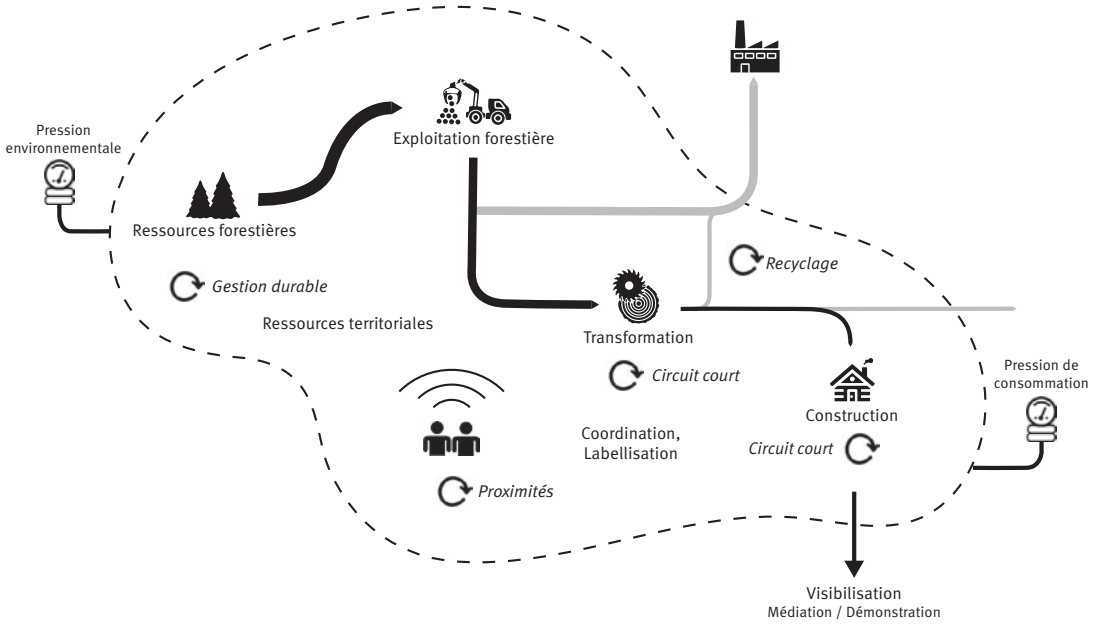

Méthodologie

L'analyse des modalités de valuation de la ressource forestière est engagée sur les massifs du Jura, des Vosges et des Alpes à partir d'enquêtes réalisées auprès des acteurs de la filière et des acteurs du territoire en charge du développement et de la valorisation des ressources locales. Une attention particulière est portée aux modalités d'émergence des marques et labels comme expression de démarches circulaires et de relocalisation soutenues par les collectivités locales et les acteurs du développement territorial. Les démarches retenues sont au nombre de six (tableau I, p. 346), leur inventaire n'est pas exhaustif mais elles constituent des cas emblématiques car elles ont été à l'avant-garde sur les différents modes de labellisation identifiés.

Tableau I **Démarches de labellisation étudiées**

Lorsqu'elle est précisée, la date entre parenthèses correspond à l'initialisation du projet.
(Sap : Sapin pectiné, Epc : Épicéa commun, Pin : Pin sylvestre, Dou : Douglas).

Labellisation	Année	Essences	Produits	Implantation
Sélection Vosges	1984	Sap, Epc. Pin, Dou.	Produits de sciage	Massif vosgien lorrain
Jura Supérieur	1985	Sap., Epc.	Produits de sciage	Massif jurassien français
Bois Qualité Savoie	2006	Sap., Epc.	Sciages, menuiseries, ameublement	Savoie et Haute-Savoie
Bois des Alpes	(2008) 2015	Toutes essences	Bois de structure sciés	Massif alpin français
AOC Bois de Chartreuse	(2005) 2018	Sap., Epc.	Bois de structure ronds ou sciés	Massif de Chartreuse
AOC Bois du Jura	(2002) 2019	Sap., Epc	Bois de structure, ronds ou sciés	Massif jurassien franco-suisse, puis France uniquement

• *Entretiens réalisés et sources documentaires*

Les exemples présentés ici s'appuient d'une part, pour les labellisations des Vosges et du Jura, sur les données récoltées et les entretiens réalisés dans le cadre du projet SATiSFor [Programme Investissement d'avenir de l'ANR (n° ANR-11-LABX-0002-01), Laboratoire d'Excellence ARBRE] de 2017 à 2019 auprès de 33 acteurs de la filière forêt-bois du nord-est de la France. Ces entretiens ont tous été réalisés en face-à-face auprès d'acteurs de la gestion forestière, de la transformation du bois, mais aussi au sein de structures institutionnelles d'intermédiation (interprofessions, communes forestières, administrations) et de collectivités. D'autre part, pour les labellisations observées dans le contexte alpin, les données ont été collectées à travers deux campagnes d'enquêtes conduites par entretiens dans le cadre d'un programme de recherche pour et sur le développement régional (PSDR OUI-GEF - « *Outils innovants pour une gestion concertée des forêts* »). En 2016, la première campagne est constituée de 30 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs similaires et d'un ensemble d'observation de dispositifs collectifs au sein de la filière. Une seconde enquête menée en 2018 et 2019 a concerné une douzaine d'entretiens ciblés sur les acteurs impliqués dans 3 processus de labellisation (institutions, porteurs, entreprises).

Pour les trois enquêtes, les échanges étaient structurés autour des pratiques et des expériences individuelles et collectives permettant d'interroger les dynamiques filière-territoire. Un temps spécifique était consacré aux démarches de labellisation. Ces entretiens ont été complétés par la constitution de bases documentaires (rapports, cahiers des charges, documentation publicitaire) ciblées sur les labels et la participation à plusieurs réunions publiques et interprofessionnelles sur le terrain. L'ensemble a permis d'identifier les modalités de la valuation dans les différents dispositifs de labellisation étudiés en observant les critères mis en avant pour caractériser les spécificités de la ressource bois, les formes organisationnelles de circulation de la ressource au sein des chaînes de valeurs, et les configurations acteurs-artefacts de type circuits de proximité. Une grille d'analyse des six dispositifs de labellisation retenus a été construite en croisant les dimensions spatiales, relationnelles, institutionnelles et les types de valeurs liés à la construction de différents modes de valuation de la ressource forestière. Les résultats présentés visent à rendre compte des

processus de construction de la spécificité territoriale de la ressource forestière à travers ces différents cas d'études.

SÉQUENCES DE L'ÉMERGENCE DES DIFFÉRENTS TYPES DE LABELLISATION ET MODALITÉS DE SPÉCIFICATION DE LA RESSOURCE BOIS

Les démarches de labellisation correspondent à des formes d'innovations organisationnelles associant des acteurs socioéconomiques de la filière et des structures d'intermédiation et s'inscrivent dans une forme de négociation impliquant le jeu de l'acteur public et son soutien politique. Nous cherchons ici, à travers un récit en trois actes, à comprendre comment et pourquoi se sont développées par étapes de telles initiatives, quelle est leur inscription géographique et quels en sont les principaux protagonistes (tableau II, p. 348).

Poser la première pierre : certifications de standards de qualité

Les marques collectives Sélection Vosges (SV) et Jura Supérieur (JS) sont nées de la même volonté portée par l'interprofession, centrée sur deux groupements de scieurs, visant à mettre en place un cahier des charges permettant à la fois de certifier la qualité de la transformation et la présentation du produit ainsi que de valoriser l'ensemble à travers une image commune.

La démarche développe un certain nombre de valeurs constitutives d'une forme de mise en ressource du territoire et des compétences développées dans le secteur. La valorisation s'opère directement à travers les savoir-faire transmis dans les scieries d'un massif historiquement forestier, à la manière du modèle de spécialité industrielle locale (Pouzenc *et al.*, 2007). Aussi, si la question de la provenance n'est pas retenue comme critère, les deux marques jouent sur l'image véhiculée par leur massif respectif. La mise en place d'un groupement de scieurs favorise la constitution d'un collectif stable autour d'une logique de similitude à la fois dans les objectifs poursuivis et l'approche à adopter mais aussi une logique d'appartenance, dans un premier temps informelle, *via* des repères territoriaux liés au massif vosgien, puis formalisée à travers l'adhésion aux valeurs de la marque. Ce type d'action, soutenu par les acteurs d'intermédiation, permet la structuration d'un segment de filière locale. La coordination autour d'une démarche spécifique vise à renforcer les proximités relationnelles entre les parties prenantes, en complément des actions menées par les syndicats, l'interprofession ou la chambre des métiers. Il ne s'agit plus du regroupement des acteurs d'une même branche ou exerçant une même activité, mais d'acteurs adhérant à un ensemble de valeurs visibles et partagées.

Avec le temps, la marque devient indirectement un outil important de valorisation de l'ensemble des bois du massif. Ainsi, l'ensemble de la filière profite de ce travail de communication et de construction d'une image positive portée par la marque. L'adhésion à une marque collective s'inscrit aussi dans une forme de logique d'appartenance à un groupe, au sein duquel les modalités de fonctionnement peuvent reposer sur un certain nombre d'institutions informelles. Ainsi, dépassant le cadre initial de la valorisation produit, l'adhésion est aussi perçue, du moins de l'extérieur, comme allant de pair avec l'adoption d'un « code de bonnes pratiques » entre les entreprises partenaires.

Une seconde approche : ancrer les labellisations dans le territoire

Avec l'intérêt porté dans les politiques locales pour la question forestière apparaît l'idée d'accompagner plus directement la structuration de filières bois local et de valoriser la ressource forestière de proximité par la commande publique. Un jeu interactif entre le territoire et la filière bois local se dessine : la filière-bois « locale » se réfère à une logique d'ancrage au territoire pour justifier d'une échelle de marché ; le territoire intègre la filière comme composante de territorialité, et participe à sa construction.

Dans les Alpes, la création des marques Bois Qualité Savoie (BQS) et Bois des Alpes impulsent un tournant dans l'approche par la labellisation des produits bois. Elles revendiquent une approche territoriale à travers l'utilisation du bois et la promotion des réseaux d'acteurs locaux. L'objectif est de valoriser une ressource locale de bois de montagne ainsi que les savoir-faire de transformation associés. Elles mettent en avant leur rôle dans le développement économique local à travers la création d'emplois non délocalisables et une visée axée sur la compétitivité et l'innovation développant l'idée d'une stratégie filière forêt-bois locale.

Ces deux initiatives alpines sont révélatrices du tournant territorial qui s'opère à partir des années 2000 dans les politiques locales de développement forestier. Misant sur des garanties

Tableau II **Synthèse des récits associés à la création des marques et AOC Alpes Jura et Vosges**

Séquences	Labellisation	Acteurs porteurs de la démarche	Objectifs	Inscription géographique
Certifications de standards de qualité	Marque collective Sélection Vosges	Interprofession et un groupement de dix scieries (élargi à 13) avec le soutien financier de la région	Certifier la qualité de la transformation et la présentation du produit valoriser à travers une image commune	Massif des Vosges
	Marque collective Jura Supérieur	Interprofession et un groupement de 12 scieries Soutien financier de la région et la DRAF	Faire valoir la réputation des bois du massif Cahier des charges technique, similaire à celui de Sélection Vosges	Massif du Jura
Ancrer les labellisations dans le territoire	Marque collective Bois Qualité Savoie	Groupement de scieurs de Savoie et Haute-Savoie mais élargi à d'autres acteurs de la filière : négociants, charpentiers, menuisiers ou fabricants de meubles 22 entreprises	Valoriser une ressource locale de « bois de montagne » ainsi que les savoir-faire de transformation associés Promouvoir une filière bois locale	Entreprises localisées dans les départements de Haute-Savoie et Savoie Aire d'approvisionnement bois local 100 km autour des scieries
	Marque collective Bois des Alpes	Adhérents association Bois des Alpes (ensemble des acteurs de la filière) Comité de Massif Fédération nationale des communes forestières	Mettre en place une démarche de certification des circuits courts et des produits bois à l'échelle des Alpes françaises	Aire de provenance grand massif alpin Aire de transformation élargie aux départements limitrophes

Tableau II (suite)

Séquences	Labellisation	Acteurs porteurs de la démarche	Objectifs	Inscription géographique
Valoriser l'origine comme spécificité	AOC Bois de Chartreuse	Comité interprofessionnel des bois de Chartreuse (sylviculteurs, scieurs, constructeurs, architectes charpentiers) PNR de Chartreuse Soutien de la région et départements de Savoie et de l'Isère	Reconnaissance des spécificités du bois de Chartreuse Valorisation des gros bois, maintien des savoir-faire sylvicoles traditionnels et du sciage	Aire production de 134 communes Massif de Chartreuse et vallées environnantes pour accès aux scieries
	AOC Bois du Jura	Comité interprofessionnel de promotion du bois de Jura (organisations professionnels impliquées et opérateurs de la filière adhérents à l'AOC), DRAAF, COFOR	Informer le consommateur, renforcer le développement de la filière et ancrer la transformation sur le territoire	L'aire de provenance et de transformation de 602 communes couvrant le massif au sens large

techniques à la manière des exemples précédents, elles s'en distinguent fortement par leur ancrage territorial visant à favoriser les circuits courts et par leur volonté d'inclure plus largement les acteurs de la filière comme éléments clés du développement local. De plus, la légitimité des démarches se construit de plus en plus autour des questions de durabilité et de responsabilité, invitant à repenser les relations qu'entretient la filière forêt-bois avec les collectivités.

La troisième voie : valoriser l'origine comme spécificité

La création récente des deux AOC Bois de Chartreuse et Bois du Jura induit une nouvelle étape dans la valorisation justifiant de la spécificité d'origine du bois. La candidature, destinée à faire valoir les qualités de la ressource, les savoir-faire hérités mais aussi un véritable terroir et une notoriété attestée, associe de façon étroite la valorisation des savoir-faire sylvicoles et ceux de la transformation. L'aire géographique est définie précisément de façon à prendre en compte à la fois la zone d'approvisionnement et celle de transformation qui, ensemble, forment le périmètre reconnu par l'INAO. Enfin, la traçabilité du bois est garantie depuis la parcelle jusqu'au produit final.

Ainsi la certification AOC, à la différence des logiques de marques centrées sur l'aval, intègre très largement la prise en compte des spécificités de l'amont forestier, notamment les conditions géologiques, édaphiques et climatiques de croissance des bois, mais aussi les conditions de gestion durable valorisant des techniques sylvicoles traditionnelles et de récolte dans des conditions respectueuses de l'environnement.

LA LABELLISATION COMME OUTIL DE VALUATION ET DE CIRCULARITÉ

La valuation offre un cadre d'analyse des processus de labellisation de la ressource bois et un cadre descriptif qualitativement des flux qui en résultent. Dans un premier temps, nous caractérisons le portefeuille de valeurs et les trois dimensions associées à la valuation. Nous questionnons ensuite les modalités de la valuation circulaire et son ancrage au territoire comme modèle opératoire pour le maintien de filières bois courtes en zone de montagne.

Les trois dimensions de la valuation contenues dans la labellisation de la ressource bois

La valeur est une notion complexe qui mobilise des registres liés à une définition économique (valeur d'usage, de marché, refuge), qui impliquent des références techniques (valeur carbone, bois sur pied) et plus largement des références sociétales (valeur patrimoniale, de sacralité, paysagère). Les labellisations agencent ces différentes valeurs en portefeuilles (tableau III, p. 351). La valuation combine ces agencements de valeurs (dimension relationnelle) avec deux autres agencements : celui des parties prenantes et de leurs échanges (dimension transactionnelle) et celui des institutions qui encadrent et supportent la labellisation (dimension institutionnelle).

- *Dimension institutionnelle : la labellisation, un référentiel conventionnel et de coordination*

Les labels étudiés constituent des agencements institutionnels mis en place par des collectifs d'acteurs, dans un cadre qu'ils définissent et pour aboutir à un objectif commun (valoriser les produits bois). Ils fixent de nouvelles règles formelles qui encadrent à la fois la production mais aussi les relations entre producteurs et avec les consommateurs. Au sein de ces agencements institutionnels sont négociées des conventions de qualité (Eymard-Duvernay, 1989) vis-à-vis du produit mais aussi des stratégies et projets politiques portés au niveau local ainsi que leur articulation parfois complexe avec les autres niveaux d'organisation sectorielle. Dans chacun des cas, les labels ont pour objectif d'implémenter de nouvelles règles du jeu, de nouvelles normes qui visent d'abord à justifier une spécificité, mais aussi à exister, voire à diffuser un modèle alternatif.

Si les marques de sciage (SV, JS) ont d'abord fait figure d'exception, les conventions qu'elles ont participé de construire (qualité, présentation, service) sont désormais partagées au niveau national. Les marques territoriales (BdA, BQS), notamment portées par les collectivités, visent quant à elles à proposer des modèles productifs et de consommation alternatifs. Les porteurs se font « entrepreneurs de morale » (Becker, 1985) en défendant une vision particulière de la filière, en mettant en avant des valeurs territoriales et en appelant à la responsabilité de tous les acteurs dans un contexte de recherche de durabilité. Enfin, les AOC structurent une organisation de type clubs (Torre, 2002) dont l'accès est très réglementé et nécessite un effort d'engagement. Les labels ont d'abord été mobilisés comme outils de valorisation et de coordination au sein d'une même branche (SV, JS), mais ils sont rapidement devenus des instruments d'action publique territoriale appropriés par les collectivités (BdA) ou par des acteurs hétérogènes (BQS) (Torre et Wallet, 2012).

- *Dimension relationnelle : la labellisation comme contexte de qualification de la ressource*

Les labels créent, sur la base d'un compromis négocié et légitimé, les conditions d'une spécification productive et d'un attachement consommatif. La dimension relationnelle permet d'analyser les modalités à travers lesquelles les acteurs construisent les critères de spécification.

En termes de dynamique, ces critères évoluent au fil du temps : on assiste à un basculement depuis les premières démarches de labellisation à visée techno-productive vers une gamme de qualité bien plus large, dépassant les critères mécaniques. Mais ce référentiel technique reste mobilisé par le renvoi systématique à des systèmes de normalisation et de standardisation.

Tableau III **Registres de valeurs identifiés dans la construction des différents labels étudiés**

Registre de valeur	AOC Bois de Chartreuse	AOC Bois du Jura	Bois des Alpes (BdA)	Bois Qualité Savoie (BQS)	Sélection Vosges (SV)	Jura Supérieur (JS)
Techno-productif	Haute qualité de bois Résistance mécanique	Haute qualité de bois Résistance mécanique (normé)	Bois sec Normes constructives	Haute qualité de bois Résistance mécanique (normé) Bois sec	Outil industriel performant Conditionnement	Résistance mécanique (normé) Classement d'aspect Conditionnement
Socio-économique	Emplois sur le territoire	Coordination entre acteurs Relation de confiance avec les clients	Emplois sur le territoire Coordination entre acteurs (grappe)	Emplois sur le territoire Développement économique local Coordination entre acteurs (micro-filière)	Coordination entre acteurs	Coordination entre acteurs
Compétitif	Produit non compétitif sur le prix	Produit non compétitif sur le prix	Renforcer la compétitivité Faire face sur les marchés	Renforcer la compétitivité	Capacité de communication	Capacité de communication
Environnemental	Gestion forestière durable Bilan carbone amélioré Respect de la biodiversité	Gestion forestière durable	Certification FSC/PEFC Bilan carbone et énergétique amélioré Valorisation des sous-produits	Certification PEFC Bilan carbone et énergétique amélioré	Gestion forestière durable, certification PEFC Matériau renouvelable et recyclable	Gestion forestière durable, certification PEFC
Protection	Fonction de protection en montagne		Fonction de protection en montagne	Fonction de protection en montagne		
Santé et bien-être	Faibles émissions de polluants					
Récréatif et esthétique	Qualité paysagère Forêt loisir	Qualité paysagère		Qualité paysagère		Qualité paysagère
Patrimonial	Héritage architectural	Héritage sylvicole Dimension identitaire, notoriété historique		Dimension identitaire, notoriété	Patrimoine commun	

Les arguments de valeurs économiques font état d'une recherche de compétitivité pour la plupart des marques à l'exception des AOC (pour qui si elle n'est pas annoncée est attendue à terme). Les valeurs socioéconomiques sont construites sur la question de l'emploi local et des enjeux de coordination des acteurs de la filière et sont assez partagées depuis le tournant territorial des années 2000. Enfin, au regard des valeurs sociétales, si la qualité paysagère est communément citée, les valeurs patrimoniales jouent comme arguments assez différenciateurs (les contenus se spécifiant sur des éléments tour à tour architecturaux, sylvicoles, identitaires ou de notoriété). Seul l'AOC Bois de Chartreuse retient une valeur associée à la santé et au bien-être, inattendue et encore marginale mais révélatrice de la transformation conventionnelle proposée. Au final, les portefeuilles de valeurs des labellisations partagent des arguments qualitatifs transversaux qui les amènent dans une forte proximité technique et économique. La combinatoire des valeurs montre aussi des logiques de spécification de la ressource dans ses liens avec la forêt, impliquant des attentes sociétales à forte dimension d'attachement symbolique.

- *Dimension transactionnelle : la labellisation pour faire valoir une compétitivité hors coûts*

La transaction marchande ne se résume pas au seul moment d'achat/vente du produit, elle est plus large et implique des relations d'interdépendance entre les acteurs de la chaîne et plus largement entre le système de consommation et de production, formalisé par le lien que constitue le label. Elle est centrée sur la chaîne de valeurs, c'est-à-dire un ensemble d'acteurs formant un *agencement organisationnel situé* que les processus de labellisation contribuent à structurer selon différentes modalités. Ces agencements fonctionnent sur la base des échanges de matière mais aussi d'informations, de connaissances, voire par la mutualisation de matériels ou de moyens (commis partagé entre les scieries SV). Ces transactions ne sont donc pas seulement marchandes et les labellisations bois s'adressent davantage à ces parties prenantes qu'à des consommateurs finaux. L'expérience transactionnelle ne porte pas, dans le cas de la ressource bois, sur un produit de consommation dont il s'agirait de forger le repère identificatoire au sein d'un marché de grande consommation ou qui serait un marqueur social particulier. Les labellisations bois local visent davantage à la reconnexion territoriale des segments de filière et à une organisation en circuits courts. L'objectif n'est pas tant d'obtenir des gains de compétitivité-prix, ou des marges plus importantes, que de renforcer les interdépendances de proximité et de favoriser par là la compétitivité hors coûts.

Cette dimension rend aussi compte de la construction de valeurs situées socialement par la transaction marchande. Si, dans le cas des marques de sciages, elle reste assez classique, sans développer de relations particulières entre acheteur et vendeur, dans le cas des marques territoriales, la démarche est tout autre : elle s'encastre très fortement dans le territoire, processus d'où elle tire parti de sa valeur. À cet égard, la traçabilité s'établit sur la distinction qu'un produit dit « local » permet de souligner face à une offre standardisée produite par des concurrents extérieurs au territoire. Elle fait valoir leur qualité, la garantie d'un produit suivi, dont l'origine est connue, et la possibilité de services attachés. En misant sur cette différenciation, la compétitivité hors coûts renvoie à une volonté de montée en gamme des biens appuyée sur l'agencement des activités et l'environnement dans lequel se déroulent les transactions, et leur adhésion à des valeurs communes. La compétitivité hors coûts est aussi un atout sur les marchés publics qui constituent une forme de rituel transactionnel très formalisé et avec lequel il faut savoir jouer pour obtenir les marchés.

La valuation circulaire et son ancrage

C'est sur le besoin d'une meilleure articulation des offres et des demandes que les labellisations bois se sont construites en zone de montagne. À travers les trois dimensions de cette forme particulière de valuation, c'est le jeu des coordinations, des proximités et des valeurs de territorialité qui est mobilisé, en complément de légitimation technique.

Il est possible de s'interroger sur les conséquences de ces approches en termes de circularités. Le tableau IV (ci-dessous) rappelle de façon synthétique ce que sont pour chacune des dimensions de la valuation les moyens mis en action, les résultats et les circularités. Nous analysons en particulier les modalités d'ancrage explicitées dans les labellisations à travers la création de circuits courts, la traçabilité, et les circularités favorisant un renouvellement des ressources.

TABLEAU IV **Les trois dimensions de la valuation par labellisation de la ressource bois local, les circularités associées et leur ancrage**

Valuation	Agencements Moyens	Résultats produits Fins	Circularités et Dynamiques d'ancrage
Dimension institutionnelle	Acteurs institutionnels collectifs et intermédiaires Coordonnés sur un projet ou une stratégie différenciatrice	Modèle différenciateur ou alternatif de valorisation de la ressource	Conventions de qualité propres au cercle des acteurs = adhérents dans territoire de référence Traçabilité
Dimension relationnelle	Portefeuille de valeurs d'usage, d'échange et d'opinion pour faire valoir la différenciation	Principes ou critères de qualification et de légitimation de la ressource	Critères de spécification construits = référentiel identitaire de la ressource Production et consommation responsables
Dimension transactionnelle	Parties prenantes dans la chaîne de valeurs Flux de matière, de connaissances et monétaires	Compétitivité hors coûts	Activation de proximités relationnelles et géographiques Circuits courts

Ces différentes formes de circularité opèrent comme des leviers d'ancrage territorial et de spécification de la ressource bois, en construisant un référentiel territorial (auquel les conventions de qualité se rattachent), un référentiel identitaire de la ressource qui permet de la spécifier en lien avec le territoire, et en s'appuyant sur les proximités relationnelles et géographiques qui ancrent la chaîne de valeurs dans un contexte socioéconomique local. La figure 3 (p. 354) illustre, à partir du cas d'une AOC, où se situent les différents potentiels de circularité.

• *Les démarches de labellisation permettent de circulariser les flux dans des circuits courts internes au territoire*

L'impact de la labellisation comme modalité de valuation peut tout d'abord être appréhendé en termes de flux. D'un point de vue matière, ou logistique, la labellisation permet de formaliser, voire de rendre légaux, certains circuits de distribution internes au territoire. Ces derniers sont soit portés par une demande réelle ou attendue (AOC), soit encouragés par la commande publique (BdA) et permettent d'éviter les fuites de matière — donc de valeur ajoutée — en institutionnalisant des formes géographiques de circularités. Mais cette approche permet aussi le bouclage en interne des flux financiers, soit *via* les marchés publics, soit *via* l'attachement consommatif des acheteurs locaux. Elle permet, du point de vue de la collectivité, de favoriser le développement ou le maintien d'une activité locale, tout en exerçant une forme de contrôle — par une demande spécifique et négociée — sur les modalités de ce développement. Plus largement, la labellisation, comme

Figure 3 **REPRÉSENTATIONS DES CIRCULARITÉS POTENTIELLES INDUITES PAR UNE DÉMARCHE DE VALUATION PAR LA LABELLISATION (AOC BOIS)**

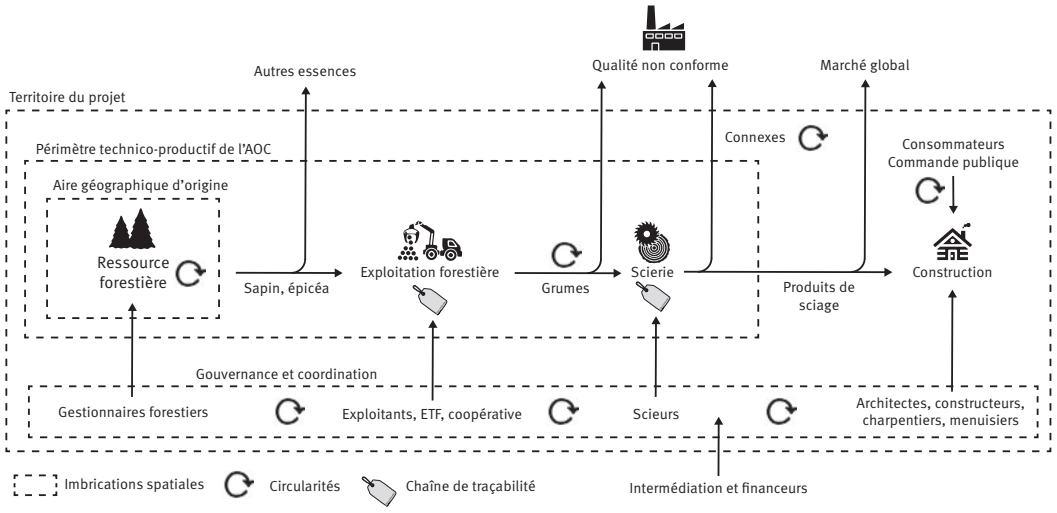

mode de valuation, offre aussi un cadre propice à la circularisation des flux de connaissance. Ce trait partagé par l'ensemble des labels étudiés favorise la transmission des savoir-faire valorisés et le partage d'information, à la fois dans la proximité géographique et rationnelle du collectif de parties prenantes, mais aussi en lien avec l'extérieur. Avec le développement des labellisations territoriales, ces dynamiques de connaissances ne se limitent plus à des branches d'activité spécifiques mais soutiennent l'innovation au niveau des modèles d'affaire territoriaux (Crevoisier et Jeannerat, 2009).

• *La traçabilité pour distinguer l'origine et opérer une sélection ou encore articuler liens courts et liens longs dans des circuits de commercialisation multisites*

La connaissance et la gestion des flux sont aussi un paramètre essentiel de définition et de caractérisation de *la traçabilité*. Cette dernière vise à assurer, au long des différentes étapes de la transformation et du transport, un suivi pour garantir l'origine des bois. Ainsi, dans une démarche de labellisation, elle permet de connaître à la fois les caractéristiques du produit (essence, résistance) mais aussi les conditions de sa production (origine des bois, lieu et méthodes de transformation, intermédiaires). Cette démarche est loin d'aller de soi, elle bouscule des pratiques fondées sur la confiance (Marty, 2015) et installe une logique de contrôle, souvent exercé par des organismes extérieurs, qui renforce les maillons de la chaîne de valeur où s'applique l'étiquetage. Elle nécessite aussi une organisation complexe de tri, de sélection et de réorientation des flux.

La traçabilité seule n'est pas, en soi, un outil de circularisation (les AOC en général n'ont pas pour objectif d'être uniquement vendues et consommées sur place, au contraire). Elle doit être regardée au prisme de la logique de liens courts ou de liens longs des circuits de commercialisation dans laquelle elle s'inscrit. Si la traçabilité permet de garantir aux utilisateurs locaux que la production est réalisée dans la proximité géographique, d'une part cette dernière est relative (plusieurs acteurs considèrent qu'un bois français est déjà un bois local), mais elle peut aussi constituer un levier à l'export (Lenglet, 2018).

• *Renouvellement de la ressource et enjeu de gestion durable de la ressource forestière*

La valuation circulaire permet de décrire l'ensemble des liens tissés autour de la ressource, y compris ceux qui impliquent l'amont forestier, et son contexte territorial. Dans cette perspective, la reconnaissance, par la labellisation, des construits qualitatifs attachés à la ressource bois se raisonne au-delà de la ressource, en termes de développement territorial, de responsabilité sociale et environnementale, de mise en visibilité de la gestion durable de la forêt. Cette mise en visibilité est encore balbutiante ; les labels et marques communiquent sur les qualités de la ressource bois et des savoir-faire notamment au niveau des scieries, mais moins sur l'amont forestier. Or, celui-ci concilie les usages pluriels de la forêt dans une optique de conservation et de gestion durable. Ces usages sont à la fois liés aux aménités, à l'investissement patrimonial et à production, en valorisant les caractéristiques naturelles de la matière première *in situ* ou les savoir-faire des forestiers pour garantir le renouvellement de la ressource.

DISCUSSION

La mise en place de systèmes de labellisation des produits bois sur une base territoriale s'est développée en trois temps. Les années 1980 à 2000 sont caractéristiques d'une approche centrée sur les standards de qualité dans un contexte de concurrence et de massification, le tournant des années 2000 témoigne d'un intérêt grandissant pour la question forestière dans les politiques de développement territorial, tandis que la reconnaissance effective des AOC bois à partir de 2017 marque une étape supplémentaire dans la construction de la spécificité de la ressource en valorisant l'origine de la production.

Au final, les processus de labellisation de la ressource bois étudiés sont liés à une logique de construction à la fois territoriale, industrielle et patrimoniale mais selon des combinaisons sensiblement différentes. Il peut s'agir de stratégies de différenciation par la marque qui font valoir le caractère technique et local des productions en misant notamment sur la construction d'une image spécifique, d'une notoriété. Mais certains engagent davantage un processus de construction de spécificité territoriale qui nécessite de mobiliser des contenus plus complexes, symboliques, identitaires, culturels, qui véritablement contribuent à identifier le produit au territoire et à ses problématiques contextuelles. Deux logiques peuvent être distinguées. D'une part, une approche par la *territorialisation*, issue d'une démarche collective de valorisation de la ressource qui associe des acteurs privés et publics dans une même intention de générer une dynamique de développement local. L'origine et les usages des biens sont rapportés à un territoire de référence. Il y a, dans l'intention donnée au projet, la volonté de « faire territoire » au sens de construction de liens sociaux, culturels, économiques entre une diversité d'acteurs. D'autre part, la *patrimonialisation*, qui joue comme un levier très opérant dans les processus de spécification des ressources qui réfèrent à la construction identitaire. La labellisation est ici clairement engagée dans une alternative aux modalités classiques de valorisation de la ressource bois générique, et surtout elle permet de promouvoir la nécessaire concertation d'acteurs autour d'enjeux relatifs à son « comanagement » fondé sur la reconnaissance de valeurs partagées autour d'elles (Nahrath et Gerber, 2011).

Néanmoins, la valuation par les labels, si elle gagne en popularité, ne correspond pas, aujourd'hui, à l'approche dominante dans l'industrie du bois qui repose principalement sur une valorisation de produits génériques à travers leurs caractéristiques techniques, loin des démarches de spécification territoriales. Il est aussi notable que ces initiatives, qui s'appuient sur l'existence de liens formels entre amont et aval (traçabilité), sont aussi propices à l'expression de tensions, particulièrement entre scieurs et forestiers, maillon symbolique et régulièrement repris comme exemple de segmentation de la filière (Roy et Magrum, 2012). Les difficultés rencontrées sont révélatrices des différents jeux d'acteurs et des limites que peuvent présenter des proximités imposées lorsque celles-ci se superposent à des relations commerciales parfois déjà complexes. De plus, les questions de

coordination entre acteurs et de leurs interdépendances pour le portage de projets collectifs, si elles se veulent porteuses de solutions, suscitent également des tensions, à la fois dans la proximité géographique mais aussi révélatrices des jeux d'échelle dans la gouvernance du secteur forestier, entre politiques nationales et enjeux territoriaux (Sergent, 2017).

• *La valuation circulaire comme clé de lecture des dynamiques filière-territoire*

L'analyse des labels bois à travers les trois dimensions de leur valuation propose une approche plus englobante qu'une entrée par la seule construction de ressources spécifiques. Les différents cas d'étude montrent tout d'abord que chaque initiative se constitue sur la base d'agencements institutionnels particuliers, parfois proches, mais débouchant sur la mobilisation de registres de légitimation qui leur sont propres (portefeuille de valeurs spécifique).

Elles se fondent sur des intégrations différenciées du système de consommation dans le processus de valuation (Jeannerat et Kebir, 2016). On observe en effet l'expression d'une demande plus sophistiquée, porteuse de qualité à deux niveaux. Tout d'abord en termes d'organisation et de gestion des flux, puis au travers d'enjeux sociétaux plus larges.

L'importance accordée aux flux se traduit par la mise en place, au niveau territorial, d'outils de circularisation dont les labels sont un exemple. Ils exercent une influence directe (cahier des charges) ou indirecte (gestion forestière, construction en bois local) à l'origine de circularités à la fois de matière, mais aussi monétaires ou encore liées aux dynamiques de connaissance. Les reconfigurations qui en découlent sont susceptibles d'impacter l'organisation spatiale de la filière de même que les proximités relationnelles et les coordinations qui la structurent. Elles se manifestent à travers les négociations de périmètres formalisés (aires de provenance d'une AOC, échelle régionale) ou non (zone d'action d'un groupement d'entreprises) mais toujours sur une logique d'appartenance/exclusion. Des modes de gouvernance inédits sont institutionnalisés (Leloup *et al.*, 2005), associant des acteurs aux objectifs individuels différents (gestionnaires forestiers, industriels, élus) mais partageant une finalité commune, le plus souvent soutenus par des organismes d'intermédiation (Ditter et Bobulescu, 2010).

Les enjeux sous-jacents de responsabilité individuelle et collective sont aussi déterminants. Ils transparaissent à travers une formulation de la demande associant exigences environnementales et sociales dans un contexte de plus en plus marqué par la quête de durabilité. Pour les collectivités, cela revient à se réapproprier certains leviers du développement territorial en misant sur des ressources, *a priori*, locales et renouvelables. Si elles proposent des alternatives, ces initiatives soulèvent aussi des interrogations, notamment sur la dynamique de ces ressources territoriales, entre renouvellement et épuisement (Kebir, 2006), dans un contexte de triple finitude (acceptabilité sociale, raréfaction quantitative et qualitative). L'ancrage ou la reterritorialisation des activités est aussi un enjeu porté par la labellisation, au travers des circuits de proximité, des moyens d'action concrets à destination des acteurs publics et privés, bien que leur efficacité ne soit pas encore avérée (Lenglet et Caurla, 2020).

Les labels mis en place sur les produits bois se construisent non pas sur une valeur d'authenticité mais sur ce qu'on pourrait définir comme une *valeur de territorialité* qui se construit ici majoritairement sur des relations locales. Encore très récentes, ces démarches s'instiguent en « contre-normes » et remettent en cause le modèle productif dominant sur la base d'alternatives territorialisées. Il est encore trop tôt pour préjuger de leur efficacité mais les trajectoires initiées trouvent une résonnance particulière au regard des transitions amorcées dans le secteur forestier et dans les approches du développement territorial.

Jonathan LENGLET
UMR Silva, Université de Lorraine, AgroParisTech, INRAE
AgroParisTech
14 rue Girardet – CS 14216
F-54042 NANCY CEDEX
(jonathan.lenglet@agroparistech.fr)

Véronique PEYRACHE-GADEAU
Laboratoire EDYTEM, UNIVERSITÉ DE SAVOIE
Bâtiment « Pôle Montagne »
Campus scientifique
F-73376 LE BOURGET DU LAC CEDEX
(veronique.peyrache-gadeau@univ-smb.fr)

BIBLIOGRAPHIE

ADEME, 2014. *Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France*. ADEME. 89 p.

ALEXANDRE S., 2017. *Rapport de mission de la déléguée interministérielle à la forêt et au bois*. Paris : CGEDD. 114 p.

ALLAIRE G., SYLVANDER, B., 1997. Qualité spécifique et innovation territoriale. *Cahiers d'Économie et Sociologie rurales*, (44), pp. 29-59.

ALLEN P., KOVACH M., 2000. The capitalist composition of organic: The potential of markets in fulfilling the promise of organic agriculture. *Agric. Human Values,* (17), pp. 221-232.

ASPERS P., 2008. Order in Garment Markets. *Acta Sociologica,* 51 (3), pp. 187-202.

BAHERS J.B., DURAND M., BERAUD H., 2017. Quelle territorialité pour l'économie circulaire ? Interprétation des typologies de proximité dans la gestion des déchets. *Flux,* (09-110), pp. 129-141.

BARHAM E., 2002. Towards a theory of values-based labeling. *Agriculture and Human Values*, (19), pp. 349-360.

BARLES S., 2014. L'Écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières. *Développement durable des territoires*, (5), pp. 1-18.

BARTHOD C., BARRILLON A., ARCANGELI F., HERMELINE M., 2001. La Loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001. *Revue forestière française,* 53 (5)*,* pp. 491-510.

BECKER H.S., 1985. *Outsiders. Études de sociologies de la déviance*. Éditions Métailié. 256 p.

BECKERT J., ASPERS P., 2011. Value in Markets. pp. 3-38. *In*: *The Worth of Goods. Valuation Pricing in the Economy*. New-York: Oxford University Press.

BUCLET N., 2013. L'Écologie industrielle et territoriale : vers une économie de la rareté. pp. 153-173. *In* : *L'évaluation de la durabilité* /sous la direction F.D. Vivien, J. Lepart, P. Marty. Éditions Quæ. 272 p. (Indisciplines).

BUCLET N., 2015. *Essai d'écologie territoriale. L'exemple d'Aussoi en Savoie*. CNRS Alpha. CNRS Éditions. 208 p.

CALLON M., MÉADEL C., RABEHARIOSA V., 2002. The economy of qualities, *Economy and Society*, (31), pp. 194-217.

CERCEAU J., MAT N., JUNQUA G., 2018. Territorial embeddedness of natural resource management: A perspective through the implementation of Industrial Ecology. *Geoforum*, (89), pp. 29-42.

CGEDD, 2015. *L'Économie circulaire : quelques questions clefs*. Paris : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Conseil général de l'environnement et du développement durable. 98 p. (Rapport n° 009548-01).

CHAZOULE C., DELFOSSE C., MUNDLER P., PRALY C., 2014. Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, économie, société*, 16 (4), pp. 455-478.

COLLETIS G., PECQUEUR B., 1993. Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles logiques productives ? *Revue d'économie régionale urbaine,* (3), pp. 490-507.

COMMISSION EUROPÉENNE, 2019. *Report on the implementation of the Circular Economy Action Plan*. Bruxelles : European Commission. 12 p.

CREVOISIER O., JEANNERAT H., 2009. Territorial knowledge dynamics: From the proximity paradigm to multi-location milieus. *European planning studies*, (17), pp. 1223-1241.

DE FAZIO M., 2016. Agriculture and Sustainability of the Welfare: The Role of the Short Supply Chain. *Agriculture and Agricultural Science Procedia*, (8), pp. 461-466.

DERMINE-BRULLOT S., JUNQUA G., ZUINDEAU B., 2017. Écologie industrielle et territoriale à l'heure de la transition écologique et sociale de l'économie. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (5), pp. 771-796.

DITTER J.-G., BOBULESCU R., 2010. Les systèmes productifs locaux dans les industries du bois : trois études de cas. *Revue d'économie régionale urbaine*, (2), pp. 269-292.

DUBOIS A., 2018. Nurturing proximities in an emerging food landscape. *Journal of rural studies*, (57), pp. 1-12.

DUPOUEY J.-L., DAMBRINE E., MOARES J.D., LAFFITE C., 2002. Irreversible Impact of past Land Use on Forest Soils and Biodiversity. *Ecology,* (83), pp. 2978-2984.

EHRENFELD J., 2004. Industrial ecology: a new field or only a metaphor? *Journal of cleaner production*, (12), pp. 825-831.

ELLEN MACARTHUR FOUNDATION, 2015. *Growth within: a circular economy vision for a competitive Europe*. 98 p.

EYMARD-DUVERNAY F., 1989. Conventions de qualité et formes de coordination. *Revue économique*, (40), pp. 329-360.

GALAND N., 2012. Un exemple de circuit court en ultra-proximité : un réseau de partenaires pour la reterritorialisation d'une filière. *Pour,* (215-216), pp. 371-376.

GEISSDOERFER M., SAVAGET P., BOCKEN N.M.P., HULTINK E.J., 2017. The Circular Economy – A new sustainability paradigm? *Journal of cleaner production*, (143), pp. 757-768.

GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007. *La Ressource territoriale*. Paris : Ed. Economica. 252 p. (Anthropos).

HUGUENIN A., JEANNERAT H., 2017. Creating change through pilot and demonstration projects: Towards a valuation policy approach. *Research policy*, (46), pp. 624-635.

JEANNERAT H., 2021. Des dynamiques territoriales d'innovation aux dynamiques territoriales de valuation. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (1), pp. 29-50.

JEANNERAT H., KEBIR L., 2016. Knowledge, Resources and Markets: What Economic System of Valuation? *Regional studies*, (50), pp. 274-288.

KARPIK L., 1989. L'Économie de la qualité. *Revue française de sociologie*, (30), pp. 187- 210.

KEBIR L., 2006. Ressource et développement régional, quels enjeux ? *Revue d'économie régionale et urbaine*, (5), pp. 701-723.

KEBIR L., CREVOISIER O., COSTA P., PEYRACHE-GEDEAU, V. 2017. *Sustainable Innovation and Regional Development: Rethinking Innovative Milieus*. Edward Elgar Publishing. 288 p.

KEBIR L., TORRE A., 2013. Geographical proximity and new short supply food chains. *In* : Lazzeretti L. (ed.). *Creative Industries and Innovation in Europe, Concepts, Measures and Comparative Case Studies*. New-York : Routledge. 328 p.

KIRCHHERR J., REIKE D., HEKKERT M., 2017. Conceptualizing the circular economy: An analysis of 114 definitions. *Resources conservation and recycling*, (127), pp. 221-232.

KORHONEN J., HONKASALO A., SEPPÄLÄ J., 2018. Circular Economy: The Concept and its Limitations. *Ecological economics*, (143), pp. 37-46.

LELOUP F., MOYRAT L., PECQUEUR B., 2005. La Gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, Économie, Société*, (34), pp. 321-332.

LENGLET J., 2018. Réorganisation institutionnelle et recomposition territoriale de la filière forêt-bois française : exemples du Grand-Est et de la Franche-Comté. *Annales de géographie*, (721), pp. 254.

LENGLET J., CAURLA, S., 2020. Territorialisation et écologisation dans la filière forêt-bois française : une rencontre fortuite ? *Développement durable et territoires*, 11 (1), 23 p.

LEVY R., BÉLIS-BERGOUIGNAN M., 2011. Quel développement pour une filière fondée sur le partage d'une ressource localisée ? *Revue d'économie régionale et urbaine*, (6), pp. 469-497.

MARTY G., 2015. Le Processus d'encastrement et de désencastrement des enchères de bois public. *Revue du MAUSS*, (45), pp. 355.

MERLI R., PREZIOSI M., ACAMPORA A., 2018. How do scholars approach the circular economy? A systematic literature review. *Journal of cleaner production*, (178), pp. 703-722.

MOLLARD A., PECQUEUR B., 2007. De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche. *Économie rurale*, (300), pp. 110-114.

MONIN J.-C., 2003. *Décentralisation et politique forestière : Propositions de mesures pour les communes forestières*. Paris. 92 p.

MORA O., BANOS V., 2014. La forêt des Landes de Gascogne : vecteur de liens ? *VertigO*, (14), 23 p.

MUNIESA F., 2011. A Flank Movement in the Understanding of Valuation. *The Sociological Revie*w, (59), pp. 24-38.

MURRAY A., SKENE K., HAYNES K., 2015. The Circular Economy: An Interdisciplinary Exploration of the Concept and Application in a Global Context. *Journal of business ethics,* (40), pp. 369-380.

NADOU F., 2013. *Intermédiation territoriale et spatialisation des activités économiques. Cohérences et contradictions de l'action publique locale. Investigation par la planification stratégique*. Université de Tours. 515 p. (Thèse).

NAHRATH S., VARONE F., GERBER J.-D., 2011. Les espaces fonctionnels : nouveau référentiel de la gestion durable des ressources ? *VertigO,* (9), 15 p.

PEYRON J.-L., YVON P., 2011. *Pour une gestion forestière et une filière forêt-bois multifonctionnelles*. Paris : MAAF, MEEM. 119 p.

POTTIER A., 2014. Le massif forestier des Landes de Gascogne, un patrimoine naturel ? Le regard des gestionnaires. *Annales de géographie*, (698), pp. 1016-1038.

POUZENC M., COQUART D., PILLEBOUE J., OLIVIER V., GUIBERT M., 2007. Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires : risque ou opportunité pour les terroirs ? *Méditerranée : revue géographique des pays méditerranéens*, pp. 31-40.

PRIETO-SANDOVAL V., JACA C., ORMAZABAL M., 2018. Towards a consensus on the circular economy. *Journal of cleaner production*, (179), pp. 605-615.

RALLET A., TORRE A., 2017. Geography of innovation, proximity and beyond. pp. 421-439. *In* : H. Bathelet, P. Cohendet, S. Henn, L. Simon. The *Elgar Companion to Innovation and Knowledge Creation*. Edward Elgar Publishing. 840 p.

RASMUSSEN M.B., LUND C., 2018. Reconfiguring Frontier Spaces: The territorialization of resource control. *World development,* (101), pp. 388-399.

ROUAUD R., BEAURAIN C., CHEVALLIER M., DELLIER J., 2016. De la diversité des formes de collaboration et intentionnalités productives dans la filière bois : une première approche par les proximités (Limousin, France). *Revue forestière française*, 68 (2 spécial « Ateliers REGEFOR 2015, les innovations dans les usages du bois interpellent la gestion forestière »), pp. 197-203.

ROY C., MAGRUM M., POSS Y., 2012. *Meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages*. Paris : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. 77 p. (CGAAER n° 10156).

SERGENT A., 2016. La Forêt et ses industries s'inscrivent-elles dans le développement des territoires ruraux ? *In*: *La Forêt et Le Bois En 100 Questions*. Paris : Académie d'Agriculture de France. 4 p.

SERGENT A., 2017. Pourquoi la politique forestière française ne veut pas du territoire. *Revue forestière française*, 69 (2), pp. 99-109.

SERGENT A., 2010. Régulation politique du secteur forestier en France et changement d'échelle de l'action publique. *Économie Rurale*, (318-319), pp. 96-110.

SPÄTH P., ROHRACHER H., 2012. Local Demonstrations for Global Transitions - Dynamics across Governance Levels Fostering Socio - Technical Regime Change Towards Sustainability. *European planning studies,* (20), pp. 461-479.

TALBOT D., 2018. Proximités et contrôles. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (5), pp. 1099-1210.

TORRE A., 2002. Les AOC sont-elles des clubs ? Réflexions sur les conditions de l'action collective localisée, entre coopération et règles formelles. *Revue d'économie industrielle,* (100), pp. 39-62.

TORRE A., 2018. Développement territorial et relations de proximité. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (5/6), pp. 1043-1075.

TORRE A., 2015. Théorie du développement territorial. *Géographie, économie, société*, (17), pp. 273-288.

TORRE A., RALLET A., 2005. Proximity and Localization. *Regional studies*, (39), pp. 47-59.

TORRE A., WALLET F., 2012. Innovations et gouvernance des Territoires ruraux. *In* : Coudel E., Devautour H., Soulard C.T., Faure G., Hubert B. *Apprendre à innover dans un monde incertain. Concevoir les futurs de l'agriculture et de l'alimentation*. Éditions Quæ. 248 p.

VALCESCHINI E., TORRE A., 2002. Politique de la qualité et valorisation des terroirs. *In* : Sylvestre J.-P. *Agriculteurs, ruraux et citadins : Les mutations des campagnes françaises*. Éducagri. 20 p.

VATIN F., 2009. *Évaluer et valoriser. Une sociologie économique de la mesure*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 340 p. (Socio-logiques).

WEISS S., 2003. Les chartes forestières de territoire vers un nouveau contrat social au sujet des espaces forestiers ? *Courrier de l'environnement de l'INRA*, (48), pp. 61-70.

WINANS K., KENDALL A., DENG H., 2017. The history and current applications of the circular economy concept. *Renewable sustainable energy reviews*, (68), pp. 825-833.

VALUATION DE LA RESSOURCE TERRITORIALE ET FORMES DE CIRCULARITÉ : LA LABELLISATION DANS LA FILIÈRE FORÊT-BOIS FRANÇAISE (ALPES, JURA, VOSGES) (Résumé)

La multiplication des labels territoriaux dans le secteur forêt-bois semble s'inscrire en réponse aux pressions croissantes et combinées d'une économie mondialisée et aux exigences sociales et environnementales, conditions d'un développement durable. Partant des développements récents en économie territoriale, nous élargissons la question de la spécification de la ressource bois par l'analyse des modalités de sa *valuation*. À travers l'étude des démarches de labellisation dans les Alpes, les Vosges et le Jura, nous analysons les portefeuilles de valeur construits et mobilisés par le collectif et nous mettons en évidence les différentes formes de circularité qui y sont liées. Nous montrons que les labels bois se construisent de plus en plus sur des *valeurs de territorialité*, à travers l'activation de différentes formes de proximité. Encore très récentes, ces démarches s'instiguent en « contre-normes » et remettent en cause le modèle productif dominant sur la base d'alternatives territorialisées.

VALUATION OF THE TERRITORIAL RESOURCE AND ASPECTS OF CIRCULARITY: LABELLING IN THE FRENCH WOOD & FORESTRY INDUSTRY (ALPS, JURA, VOSGES MOUNTAINS) (Abstract)

The growing numbers of territorial labels in the wood & forestry industry appears as a response to the increased and combined pressure of a globalised economy and to social and environmental demands that altogether condition sustainable development. Starting from recent developments in territorial economy, we broadened the question of the specification of the wood resource by analysing the conditions of its *valuation*. Through the study of labelling approaches in the Alps, the Vosges and the Jura mountains, we analysed the value portfolios built up and mobilised collectively, and highlighted the different forms of circularity in link with them. We showed that wood labels were more and more built up based on *territoriality values*, through the activation of different forms of proximity. These still quite recent approaches stand up as counter-standards; based on territorialised alternatives, they question the dominant productive model.

Licence Creative Commons
Attribution + Pas de Modification + Pas d'Utilisation Commerciale (BY ND NC)